

(M. Olson) de sa déclaration; nous n'avons pas trop souvent l'occasion de le féliciter depuis quelque temps, mais je crois que ce matin, il mérite des félicitations pour la motion qu'il a présentée, portant que la Commission canadienne du lait augmente les prix du fromage Cheddar et de la poudre de lait écrémé.

Le prix d'achat de la poudre de lait écrémé sera majoré de 4c. la livre, de même que celui du fromage Cheddar.

Monsieur l'Orateur, j'espère que ces augmentations contribueront à faciliter l'écoulement rapide des excédents, afin que le gouvernement puisse permettre aux cultivateurs d'augmenter leurs quotas. Je crois que c'est actuellement au niveau du contingentement que les cultivateurs éprouvent le plus de difficultés.

L'honorable ministre nous déclare aussi que les prix payés aux producteurs de lait relèvent des organismes provinciaux. D'après les nouvelles ententes, ce sont les organismes provinciaux qui administrent ce secteur, et j'espère que les organisations de producteurs de lait, les coopératives et les fédérations sauront utiliser cette hausse non pas pour augmenter leurs dépenses, mais pour en faire profiter les producteurs. Au fait, je suis sûr que l'honorable ministre s'était d'abord fixé comme objectif d'aider le producteur de lait, qui a tellement besoin d'aide aujourd'hui. J'espère que les nouveaux administrateurs de ce secteur que sont les fédérations et les coopératives agricoles sauront accorder de meilleurs prix aux producteurs laitiers.

Nous sommes très heureux de cette déclaration et nous espérons, encore une fois, que les cultivateurs en profiteront en attendant une augmentation des subventions relatives aux quotas. Si l'on veut que le cultivateur bénéficie d'un prix aussi juste que celui qui est payé pour le lait nature, il va falloir que le gouvernement songe aussi à augmenter le prix de \$1.25 les 100 livres actuellement en vigueur pour les quotas subventionnés, et que cette augmentation ne soit pas décrétée après le 1^{er} mars 1971.

Encore une fois, nous sommes heureux, et j'espère que les cultivateurs pourront en profiter à 100 p. 100.

* * *

● (11.30 a.m.)

LA MAIN-D'ŒUVRE

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion de nature urgente et, certainement, de nécessité pressante.

[Traduction]

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a admis hier, à l'extérieur de la Chambre, que, dans l'ensemble, la situation économique était moins bonne que l'an dernier et que le nombre des étudiants en chômage pourrait être plus élevé cet été qu'un an plus tôt. Le

[M. Gauthier.]

chômage chez les étudiants l'an dernier aurait été plus étendu dans une proportion de 10 p. 100 si les gouvernements fédéral et provinciaux n'avaient pas mis en œuvre des programmes de fortune, ce que l'industrie privée ne pouvait pas se permettre en raison des déboires que lui faisait subir la récession créée par le gouvernement.

Au Manitoba, le ministère de la Main-d'œuvre s'occupe de recycler des diplômés du cycle secondaire pour les transformer en hommes d'affaires à un moment où le gouvernement a déclaré que les hommes d'affaires et leurs employés n'étaient pas nécessaires pour la mise en œuvre de sa politique. Monsieur l'Orateur, je propose la motion suivante, avec l'appui du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour sa politique selon laquelle les étudiants se voient offrir des diplômes à la place de chèques de paie.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion du député de South Western Nova. Le député doit avoir le consentement unanime de la Chambre pour que la motion soit mise aux voix.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Puisqu'il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être mise aux voix.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LA HOME OIL COMPANY—LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit mardi dernier qu'il tiendrait la Chambre au courant des négociations en cours entre l'Home Oil et l'Ashland Oil. Va-t-il faire une déclaration à ce sujet ce matin?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce genre de question se pose normalement pendant la période des questions et il faut demander le consentement de la Chambre pour revenir aux motions. Toutefois, la question est posée. Elle intéresse la Chambre, et le ministre voudra peut-être répondre au député.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions ce matin.

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE ET L'AIDE AUX PROVINCES—L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre.